



**SECRETARIAT GENERAL**

*MM. les Président(e)s de Club, les Président(e)s de CDB, les Membres du Comité Directeur*

**ASSEMBLEE GENERALE - Saison 2019/2020**  
***Dimanche 27 septembre 2020***

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Vous êtes priés d'assister à l'Assemblée Générale de la L.B.I.F. qui se tiendra à :

Hôtel Mercure  
1 Rocade De Camargue  
78310 Maurepas

**Ordre du Jour**

**8 h 30 Pointage des Délégués**

**09 h 00 AG extraordinaire**

- Vote des Statuts et du Règlement Intérieur

**09 h 30 AG ordinaire et élective**

**Ouverture de l'Assemblée par le Président**

**Approbation** du CR de l'AG 2019

- Rapport Moral / vote
- Rapport Financier
- Rapport du cabinet d'expert-comptable
- Approbation des comptes / vote
- Affectation du résultat / vote
- Election générale

*Pause*

- Budget 2020/2021 / vote
- Vote représentants AG FFB

○ **Rapports des Commissions:**

- Questions sur les rapports

**Questions diverses \* (à envoyer, par écrit au Secrétariat, au plus tard le 11 septembre 2020)**

**Remises des Récompenses et Distinctions**

**Clôture de l'Assemblée par le Président.**

*\* Conformément à l'Article 16 du Règlement Intérieur, les questions diverses ne seront abordées que si les délais de temps le permettent; sinon, après avoir été publiquement formulées, elles seront renvoyées pour examen à la plus prochaine réunion du C.D.*

13 h-14 h 30

*Déjeuner en commun \**

**Réunions des Commissions** (*horaires approximatifs, selon nécessité*):

14 H 30 – 17 H 00	Sportive Carambole
	Sportive Billard à Poches

Les réunions de Commissions Sportives de l'après-midi servent notamment à valider l'attribution des compétitions. Tout club absent ne peut prétendre à la conservation d'une option déposée antérieurement, la priorité sera donnée aux clubs présents.

**NOTA : Le rapport de l'expert-comptable sera finalisé début septembre et le budget sera alors voté en Comité Directeur et vous sera envoyé par Email.**

Je ne saurais trop insister sur la nécessité de la présence des Délégués officiels, dès le début de la réunion, afin que le quorum requis soit atteint et que nous puissions respecter l'ordre du jour. Toutefois je vous rappelle que le règlement intérieur fait **obligation aux clubs d'être représentés à l'Assemblée Générale, tout club n'ayant aucun représentant sera passible d'une amende de 100 euros (voir règlement financier).**

**ATTENTION :**

**La liste nominative des délégués de club doit être communiquée au Secrétariat Général LBIF par mail au plus tard dix jours avant l'AG soit le 17 septembre 2020.**

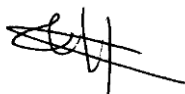
**Les délégués de club peuvent se faire représenter mais uniquement par un membre de leur club en lui fournissant un pouvoir signé et daté (modèle joint) Un seul pouvoir est autorisé par délégué.**

**Nos statuts (obligation ministérielle) imposent aux clubs un nombre de délégués proportionnel au nombre de leurs licenciés (voir tableau joint). Les clubs ne disposant pas de leur nombre de délégués présents ou représentés par un pouvoir perdent les voix qu'ils représentent.**

En attendant le plaisir de vous y accueillir, je vous prie de croire, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, à l'assurance de mes meilleurs sentiments sportifs et dévoués.

\* La LBIF prend en charge à 50 % un repas par club et par CDB.

Dans la limite des places disponibles les repas supplémentaires seront à la charge des personnes ou des clubs. **Les repas ne seront réservés que si le bordereau et le paiement sont parvenus au secrétariat LBIF 20 rue des Sources 91210 – Draveil au plus tard le 17 septembre 2020.**



Claudine MESNY  
Secrétaire